



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 3 MAI 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le troisième jour du mois de mai 2016 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame Linda Gamache, conseillère.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, et l'animatrice coordonnatrice au service des loisirs et aux activités municipales, madame Éliane St-Pierre, étaient aussi présents.

Résolution # 2016-05-85 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 mai 2016 à 20 h.

Résolution # 2016-05-86 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2016-05-87 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-05-88 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 avril au 3 mai 2016 dont le montant est de 84 073,85 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 209 279,45 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2016-05-89 **DEMANDE D'INFORMATIONS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE RELATIVEMENT À LA TAXATION POUR LES SERVICES DES RÉSEAUX DE LACOLLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle facture maintenant globalement la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les services d'aqueduc et d'assainissement des propriétés des contribuables de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix bénéficiant des services de Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE 2016 a été la première année à procéder de cette façon;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contribuables nous ont questionnés relativement à cette nouvelle méthode de fonctionnement ainsi qu'à l'augmentation des coûts;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la municipalité de Lacolle, une explication de la facture reçue, de la durée et des modalités de l'entente liant nos deux municipalités, le tout dans le but de répondre aux nombreuses questions posées par nos contribuables.

Résolution # 2016-05-90 **« DÉFI JE BOUGE 2016 » - AUTORISATION À CIRCULER SUR LE TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation Santé Haut-Richelieu – Rouville de circuler sur notre territoire le samedi 10 septembre 2016 lors du grand défi dont les profits seront versés à la Fondation;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le « Défi Je bouge 2016 » à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et encourage cette activité de promotion des saines habitudes de vie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-05-91

ADOPTION DU TABLEAU DE FORMATION DES POMPIERS ET DES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PAUL-DE- L'ÎLE-AUX-NOIX

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a reçu une lettre du ministère de la Sécurité publique, datée du 13 avril 2016, spécifiant que les services de sécurité incendie de la MRC ont été choisis dans le cadre d'un « État de situation relatif à l'abolition de la clause grand-père »;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse fait suite aux recommandations de Me Cyrille Delage au sujet de l'abolition de l'article 11 du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un tableau sous forme de fichier EXCEL devant être complété par chaque service de sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu doit fournir l'information complétée au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a complété le tableau et que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve le contenu;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le tableau de formation des pompiers et des officiers en lien avec l'« État de situation relatif à l'abolition de la clause grand-père » et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière le fera parvenir au ministère de la Sécurité publique.

Résolution # 2016-05-92

REMERCIEMENT À MONSIEUR ROBERT SAVAGE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix remercie monsieur Robert Savage pour ses nombreuses années d'implication, soit plus de 20 ans, au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution # 2016-05-93

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la nomination de monsieur Gilles Laguë à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux (2) ans.

Résolution # 2016-05-94

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE 2016-2017

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix renouvelle son adhésion à Loisir et Sport Montérégie au coût de 80,33 \$ plus taxes, et délègue l'animatrice coordonnatrice au service des loisirs et aux activités municipales, madame Éliane St-Pierre, à l'assemblée annuelle qui se tiendra le 22 septembre prochain à Longueuil.

Résolution # 2016-05-95

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA F.Q.M. 2016 ET RÉSERVATION DE CHAMBRES

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix réserve trois (3) chambres pour deux (2) nuitées à l'Hôtel Delta Québec et inscrit trois (3) élus au congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016.

Résolution # 2016-05-96

APPUI À L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA PLAINE INONDABLE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde son appui à l'**Association des citoyens de la Plaine Inondable** dans toutes leurs communications avec les députés et l'ensemble des membres de l'Association.

Résolution # 2016-05-97

RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil décrète ce qui suit :

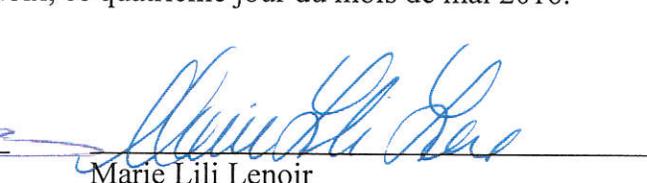
1. L'article 2 du règlement numéro 269-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016, est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe, dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet, que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce quatrième jour du mois de mai 2016.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement visant à modifier la zone 204 afin de permettre la location de mini-entrepôts, modifiant également la zone 103-1 pour permettre une résidence pour personnes en perte d'autonomie ainsi qu'une modification de la zone 103-2 pour autoriser l'usage de la vente de nourriture pour animaux.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 346-2016 relatif aux exigences requises pour la pose de tuyaux dans les fossés.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure, de règlements de modifications pour plusieurs règlements dits RM (règlements uniformisés) de la MRC relatifs aux règlements appliqués par la Sûreté du Québec.

Résolution # 2016-05-98

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller monsieur Denis Thomas, étant concerné par le dossier, se retire des discussions.

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal du 7 avril 2016 et appuie le comité dans leurs recommandations, à savoir :

1. Demande de modification d'usage « établissement d'entreposage » dans la zone 204

Le CCU propose de modifier le zonage en conséquence pour les mini-entrepôts, d'harmoniser les couleurs et les matériaux avec les autres bâtiments.

2. Demande de dérogation pour diminuer la marge latérale présentement de six (6) mètres dans la zone 204 à un (1) mètre

Le CCU propose de réduire la marge latérale à deux (2) mètres. Cependant, cette demande doit faire l'objet d'une demande de dérogation.

3. Grosseur des tuyaux pour fermer les fossés

Le CCU soumet une proposition de règlement pour la pose de tuyaux de drainage.

4. Démission de monsieur Robert Savage

Le comité accepte et remercie monsieur Savage pour ses nombreuses années de services, soit, plus de 20 ans.

Résolution # 2016-05-99

TRAVAUX DE MODIFICATION DU BUREAU DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise les travaux de modification du bureau de l'inspecteur municipal, le tout tel que décrit dans la soumission de Construction Marc Mayer inc., datée du 2 mai 2016 au coût de 5 200 \$ avant taxes.

Résolution # 2016-05-100

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LE GRENIER AUX TROUVAILLES

CONSIDÉRANT QUE Le Grenier aux Trouvailles (Partage sans Faim) est un organisme sans but lucratif, d'économie sociale et de bienfaisance dont la mission est d'aider de façon charitable les personnes et/ou familles démunies financièrement, psychologiquement et socialement en encourageant et en supportant la création d'un réseau d'entraide dont les services sont offerts aux citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'au cours des années l'organisme s'est adapté et a évolué au rythme des besoins du milieu : cuisines collectives, groupe d'achats à saveur coopérative, dépannage alimentaire d'urgence, salle d'entraînement physique, comptoir familial, meublerie et programme d'employabilité pour la réinsertion à l'emploi et organisme d'accueil pour les contrevenants, jeunes et adultes;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, en reconnaissance du travail de l'organisme Le Grenier aux Trouvailles (Partage sans Faim), accorde une aide financière de 500 \$ leur permettant de continuer à répondre aux besoins des citoyens.

Résolution # 2016-05-101

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture*, le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANIMATRICE COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET AUX ACTIVITÉS MUNICIPALES

Madame Éliane St-Pierre, animatrice coordonnatrice au service des loisirs et aux activités municipales, dépose son rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle dépose son rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois d'avril 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2016-05-88, 2016-05-94, 2016-05-95, 2016-05-99, 2016-05-100.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2016-05-102
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 40.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE LUNDI 16 MAI 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le seizième jour du mois de mai 2016 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : La conseillère madame Carol Rivard et le conseiller monsieur Daniel Ponton.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente ainsi que l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption en première lecture des règlements de modification du règlement de zonage # 231-2006 pour les zones 204, 103-1 et 103-2 ;
- 2) Adoption du règlement # 346-2016 pour la pose de tuyaux de drainage ;
- 3) Avis de motion d'un règlement pour des projets résidentiels intégrés ;
- 4) Résolution relative à l'appui de la municipalité à la Coop de santé de Saint-Blaise-sur-Richelieu ;
- 5) Résolution travaux de voirie – réfection du trottoir et octroi de contrat ;
- 6) Résolution travaux de voirie pour subvention « Amélioration du réseau routier (14 000 \$) du député.

Résolution # 2016-05-103

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 16 mai 2016 à 19 h.

Résolution # 2016-05-104

PROJET DE RÈGLEMENT # 347-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À CRÉER LA ZONE 103.1 À MÊME LA ZONE 103, À PRESCRIRE LES USAGES AUTORISÉS ET LES NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ET À CONTINGENTER UN USAGE DANS LA NOUVELLE ZONE 103.1

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une première procédure d'amendement au règlement de zonage # 231-2006 avait été entreprise en 2010 (286-2010), mais qu'elle n'a pu être complétée pour des raisons de force majeure (inondations de 2011) ;

ATTENDU QU'un bâtiment, sis dans la zone 103 dudit règlement, servant à l'entreposage est existant depuis plus de 40 ans et a toujours été utilisé à des fins commerciales sans qu'aucun usage commercial ne soit autorisé ;

ATTENDU QUE l'entreposage n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone et que les usages autorisés dans la zone 103 ne conviennent pas pour le bâtiment visé ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre l'entreposage à l'intérieur de la zone 103 sans l'autoriser à l'ensemble de la zone ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre une résidence pour personnes âgées à l'intérieur de la zone 103 ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2016 ;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 est modifié de la façon à créer la zone 103.1 à même une partie de la zone 103.

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les grilles de spécifications faisant partie intégrante dudit règlement sont modifiées de la manière suivante :

- a) par l'ajout de la grille de la zone 103.1 comprenant les usages permis et les normes d'implantation des bâtiments suivants :
 - 1) l'expression « * » aux lignes correspondantes aux classes d'usages :
 - i) Classe A-1 Unifamiliale isolée ;
 - ii) Classe C Équipements publics ;
 - iii) Classe D Infrastructures publiques.
 - 2) l'expression « *(1) » aux lignes correspondantes aux classes d'usages :
 - i) Classe A-1 Bureaux ;
 - ii) Classe A-2 Services.
 - 3) l'expression « *(2) » à la ligne de la classe « Classe A-3 Centres d'accueil » ;
 - 4) l'expression « *(3) » à la ligne de la classe « Classe D - Habitation communautaire » ;
 - 5) l'expression « *(4)(5) » à la ligne de la classe « Classe E-2 Vente en gros, transport » ;
 - 6) l'expression « 6 » à la ligne « Marge de recul avant min. (m) » ;
 - 7) l'expression « 2 » à la ligne « Marge de recul latérale (min.) (m) » ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

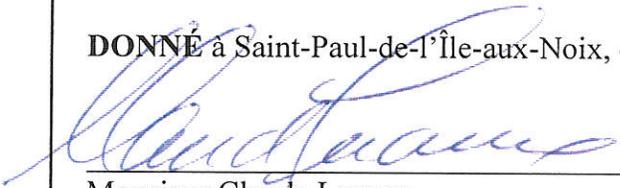
- 8) l'expression « 4 » à la ligne « Somme des marges de recul latérales min. (m) » ;
- 9) l'expression « 3 » à la ligne « Marge de recul arrière min. (m). » ;
- 10) l'expression « 1 » à la ligne « Hauteur minimale (étage) » ;
- 11) l'expression « 2 » à la ligne « Hauteur maximale (étage) » ;
- 12) l'expression « 8 » à la ligne « Façade minimale (m) » ;
- 13) l'expression « 6 » à la ligne « Profondeur minimale (m) » ;
- 14) l'expression « 65 » à la ligne « Superficie min. au sol (m. ca) » ;
- 15) l'expression « x » à la ligne « Zones à risque d'inondation » ;
- 16) les expressions suivantes à la section correspondante aux notes particulières :
 - (1) À titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel ;
 - (2) Un seul centre d'accueil pour personnes souffrant de déficiences intellectuelles est autorisé à titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel dans l'ensemble de la zone 103.1 ;
 - (3) Limité à l'usage "Résidence pour personnes âgées" » ;
 - (4) Limité à l'entreposage intérieur de nourriture pour animaux. Contingenté à un (1) dans l'ensemble de la zone. L'entreposage de produits dangereux tels que l'essence et les produits toxiques (herbicide, insecticide, engrais, etc.) est prohibé. Tout entreposage extérieur est prohibé. Aucune vente n'est autorisée sur les lieux. Toute aire de chargement et déchargement visible d'une rue publique doit être dissimulée par un écran composé des mêmes matériaux que le bâtiment principal ou par un aménagement paysager ;
 - (5) Aucun bruit ne doit être perceptible à l'extérieur du bâtiment.

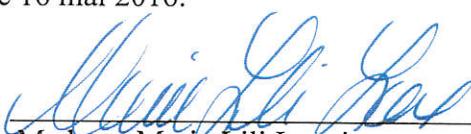
Le tout tel qu'il appert à l'annexe B du présent règlement et en faisant partie intégrante.

ARTICLE 3

Le projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 16 mai 2016.


Monsieur Claude Leroux
Maire


Madame Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :

le 3 mai 2016

Adoption du premier projet de règlement : le 16 mai 2016

ANNEXE A

- Extrait du plan de zonage actuel et du plan de zonage proposé.

ANNEXE B

- Grille de spécification de la zone 103.1;

Règlement 346-2016 POSE DE TUYAUX

Le libellé du règlement n'étant pas terminé, il sera adopté à une prochaine session du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

RÉSOLUTION # 2016-05-105

**PROJET DE RÈGLEMENT # 348-2016 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE
« ÉTABLISSEMENT D'ENTREPOSAGE » ET UNE CONSTRUCTION
ACCESSOIRE ASSOCIÉE DANS LA ZONE 204**

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour permettre un service d'entreposage dans la zone 204 dudit règlement ;

ATTENDU QUE le projet déroge aux usages et aux constructions accessoires permis dans ladite zone ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'usage et d'ajuster les dispositions régissant les constructions accessoires dans la zone 204 ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2016 ;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Les grilles de spécifications faisant partie intégrante dudit règlement sont modifiées à la zone 204 de la façon suivante :

- a) En ajoutant l'expression « *(2)(3) » vis-à-vis le titre « COMMERCIAL classe E-2 Vente en gros, transport » ;
- b) En ajoutant la note particulière « (2) Limité à l'usage « Établissement d'entreposage » ;
- c) En ajoutant la note particulière « (3) Nonobstant l'article 6.2 du règlement de zonage # 231-2006, un entrepôt est autorisé à titre de construction accessoire desservant un usage « Établissement d'entreposage ». Cette construction est permise dans les marges arrière et latérales et doit être située à une distance minimale de 2,0 mètres des lignes latérales et arrières de terrain. »

ARTICLE 2

Le projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce seizième jour de mai 2016.

Monsieur Claude Leroux
Maire

Madame Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :

le 3 mai 2016

Adoption du premier projet de règlement :

le 16 mai 2016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE MOTION

La conseillère madame France Desroches donne avis de motion de la présentation, à une session ultérieure du conseil, d'un projet de règlement portant le numéro 349-2016 relatif à l'agrandissement de la zone 108 à même une partie de la zone 109.1 et d'y autoriser les projets résidentiels intégrés. Une dispense de lecture est demandée.

DOSSIER DE LA COOP DE SANTÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Le conseil échange sur le dossier ainsi que sur les différentes possibilités pour la municipalité de voir s'établir une garderie ainsi qu'une résidence pour personnes âgées.

Résolution # 2016-05-106

OCTROI TRAVAUX DE VOIRIE

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de sciage des trottoirs à la firme Construction SRB pour un montant d'environ 7 700 \$ et la réfection des trottoirs pour un montant d'environ 19 000 \$ à la firme GM St-Blaise.

Résolution # 2016-05-107

TRAVAUX DE VOIRIE SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande des soumissions pour des travaux d'aménagement d'un stationnement sur les terrains municipaux et soumette ces travaux pour la demande d'amélioration du réseau routier ainsi que la mention d'autres travaux routiers ; 73^e Avenue et creusage de fossés.

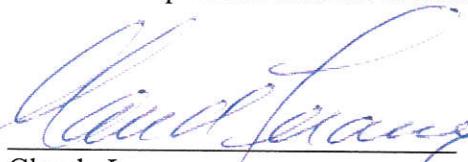
Résolution # 2016-05-108

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

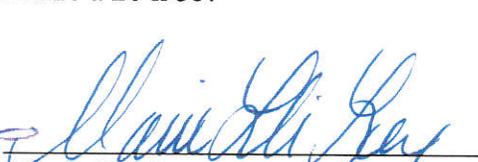
Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

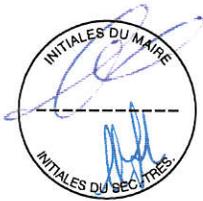
DE lever la présente session extraordinaire à 20 h 35.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 24 MAI 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-quatrième jour du mois de mai 2016 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Carol Rivard, Julie Mayer, et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Le conseiller monsieur Daniel Ponton.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente. Messieurs Michel Beaulieu et Michaël Rodrigue, vérificateurs, étaient présents.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Dépôt du rapport financier 2015.
- 2) Résolutions découlant du rapport financier.

Résolution # 2016-05-109

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 24 mai 2016 à 19 h.

Résolution 2016-05-110

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Proposé par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2015, le tout tel que préparé et présenté par messieurs Beaulieu et Rodrigue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution 2016-05-111

REMISE DES PROFITS DES ANNÉES 2014-2015 DE L'ACTIVITÉ SHAKE RATTLE & ROLL

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal remette dans un compte distinct, les profits des années 2014 et 2015, soit un montant de 2 893,18 \$ pour l'événement Shake Rattle & Roll .

Résolution 2016-05-112

CRÉATION D'UN FONDS POUR VIDANGE DES BOUES

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la constitution d'un fonds pour vidange éventuelle des boues des bassins.

AVIS DE MOTION

Faisant suite à la recommandation des vérificateurs, la conseillère, madame Carol Rivard, donne avis de motion de la présentation, à une session ultérieure, d'un règlement de modification du règlement relatif à la rémunération des élus afin de se conformer aux exigences du Code municipal.

Résolution #2016-05-113

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS SAISON ESTIVALE

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche des étudiants suivants pour les secteurs :

Travaux publics, loisirs et événement :

Alexandre Soucy, William Murphy et Julien Éthier.

Blockhaus de la Rivière-Lacolle :

Dominic Provencher-Langlois, Eugénie Dufresne et William Gill.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-05-114

REMPLACEMENT DE LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le congé de compassion de la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, pour son conjoint ;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ait recours à la firme Hunt pour le remplacement temporaire de la trésorière adjointe, pour une période approximative de trois mois, le contrat pourra se prolonger si nécessaire.

Résolution #2016-05-115

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 55.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière